



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4179

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité LUTB Transport and Mobility Systems - Attribution d'une subvention à la société ERECA pour le programme de recherche et développement (R&D) GEOTRANS MD - Convention-cadre et convention de subvention 2012-2016

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palreja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013

Délibération n° 2013-4179

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité LUTB Transport and Mobility Systems - Attribution d'une subvention à la société ERECA pour le programme de recherche et développement (R&D) GEOTRANS MD - Convention-cadre et convention de subvention 2012-2016**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2009-0739 du 11 mai 2009, le Conseil de communauté a approuvé le principe de l'intervention de la Communauté urbaine de Lyon sur les projets de recherche et développement (R&D) labellisés par les 5 pôles de compétitivité lyonnais. Il a individualisé, dans le même temps, une autorisation de programme de 1,8 M€ pour le pôle de compétitivité LUTB Transport and Mobility Systems spécialisé dans les systèmes de transport collectif en milieu urbain.

Les membres fondateurs du pôle LUTB sont Renault Trucks (deuxième groupe mondial de véhicules industriels), IRISBUS (deuxième constructeur européen d'autocars et de bus), IFP Energies nouvelles, l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) et la Communauté urbaine.

Chaque année, dans le cadre d'appels à projets lancés au niveau national, les projets de R&D labellisés par le pôle LUTB Transport and Mobility Systems font l'objet d'une validation par l'Etat et donnent lieu à une convention-cadre dans laquelle chaque partenaire définit son niveau d'intervention. Depuis sa création, le pôle a ainsi contribué à labelliser 139 projets collaboratifs de R&D pour un montant total de 217 M€.

En 2013, dans le cadre du 15ème appel à projets lancé par l'Etat au titre du fonds unique interministériel (FUI), la Communauté urbaine est sollicitée pour apporter son soutien au projet GEOTRANS MD. Ce projet est rattaché au programme de recherche "Système de transport" de LUTB.

a) Le projet GEOTRANS MD

Le groupe WP15 de l'ONU est l'organisme qui établit au niveau européen les règles applicables au transport des matières dangereuses par la route (RID/ADR). Ce groupe travaille actuellement sur des techniques et services combinant l'informatique et les télécommunications avec une nouvelle réglementation en vue pour 2015 (applicable en 2017).

L'objectif du projet GEOTRANS MD (Géolocalisation des transports de matières dangereuses) est de définir et tester un système de communication et d'information applicable dans le cadre de cette future obligation.

GEOTRANS MD doit avant tout définir une architecture applicable dans ce contexte particulier et démontrer par des projets pilotes le bien-fondé des choix techniques.

Les innovations apportées par le projet GEOTRANS MD se situent à la fois au niveau systémique et organisationnel et au niveau du développement de briques technologiques.

Le défi posé par le projet est lié à la taille du système, au volume des transactions, à son caractère européen et aux contraintes réglementaires à respecter.

Ce projet vient compléter le projet Geofencing MD, déjà soutenu sur la gestion du transport de matières dangereuses, qui se focalisait sur l'aire urbaine.

b) Le plan de financement prévisionnel du projet

Le projet GEOTRANS MD permettra de regrouper, au niveau français, des sociétés capables d'offrir des produits/services dans le cadre d'une réglementation paneuropéenne. Le marché visé représente plus de 300 000 véhicules et permettrait aux entreprises du consortium de générer un chiffre d'affaires de 60 M€ entre 2016 et 2021. Une centaine d'emplois seront créés dans le consortium.

Ce projet permet à un consortium composé de représentants lyonnais de poser les premières briques d'une réglementation européenne et d'ancrer des compétences en système de transport sur Lyon au travers de la société ERECA.

L'entreprise ERECA est une PME qui offre des solutions technologiques axées sur les technologies de l'information et de la communication pour les domaines du transport et de l'environnement depuis une dizaine d'années. Ce projet permettra à ERECA de déployer au niveau national le concept de Geofencing MD. En commercialisant de nouveaux systèmes embarqués et de nouveaux services, l'entreprise ERECA générera un chiffre d'affaires additionnel de 3,5 M€ et créera 9 emplois directs sur la période 2016-2021. Dans le cas où une réglementation serait mise en place, le chiffre d'affaires additionnel pourrait atteindre 6 M€ et 14 emplois directs seraient créés.

Le budget total du projet est de 5 590 551,15 € sur 36 mois dont 1 986 791,24 € financés par le fonds unique interministériel (FUI) et les collectivités locales partenaires, selon la répartition détaillée ci-dessous.

Projet Composite Cab (en €)	Novacom Services (en €)	CEA - Centre de Saclay (en €)	CETE Sud Ouest (en €)	CETE de Lyon (en €)	ERECa (en €)	France développement Conseil (en €)	GEOLOC SYSTEMS (en €)	INP Grenoble (en €)	LNE (en €)	M3 Systems (en €)	MD Services (en €)	Montant total (en €)
Etat - fonds unique interministériel (FUI)	302 132,54	426 718,93	28 020,50	9 689,97		70 046,46	189 309,41	63 081,28	51 143,44	118 179,09		1 258 321,62
Conseil régional d'Aquitaine							189 309,42				145 745,01	335 054,43
Conseil régional Rhone-Alpes								170 000,00				170 000,00
Communauté urbaine de Lyon					162 988,69							162 988,69
Total des aides	302 132,54	426 718,93	28 020,50	9 689,97	162 988,69	70 046,46	378 618,83	63 081,28	51 143,44	118 179,09	145 745,01	1 926 364,74

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet GEOTRANS MD en apportant une subvention de 162 988,69 € au profit de la société ERECA (située à Vaulx en Velin), selon les modalités définies dans la convention-cadre faisant l'objet du présent rapport.

La participation financière de la Communauté urbaine fait l'objet d'une convention de subvention particulière avec la société ERECA et sera suivie dans le cadre d'un comité de suivi animé par l'Etat et mis en place afin de s'assurer du bon déroulement du projet ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 162 988,69 € au profit de la société ERECA dans le cadre du projet de recherche et de développement (R&D) GEOTRANS MD pour la période 2013-2016,

b) - la convention-cadre à passer entre l'Etat et les collectivités locales partenaires du projet portant sur leurs engagements sur la période 2013-2016,

c) - la convention de subvention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société ERECA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P02 - Rayonnement national et international, individualisée sur l'opération n° OP02O1555, le 11 mai 2009 pour la somme de 1 800 000 € en dépenses.

4° - Les dépenses d'investissement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013, 2014 et 2016 - compte 20421 - fonction 90 - opération n° OP02O1555, selon l'échéancier suivant :

- 65 000 € en 2013,

- 65 000 € en 2014,

- 32 988,69 € en 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.